

Matières interdites dans les conteneurs / bacs à déchets :

Appareils électriques ou électroniques

Ces produits peuvent être apportés à l'écocentre de votre municipalité.

- Petits électroménagers
- Petits appareils électriques
- Télévisions, lecteurs vidéo/DVD, radios
- Ordinateurs et périphériques
- Cuisinières et lave-vaisselles
- Laveuses et sècheuses

Appareils réfrigérants

Ces produits peuvent être apportés à l'écocentre de votre municipalité.

- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Climatiseurs et déshumidificateurs

Matières recyclables

Ces produits peuvent être déposés dans le bac de récupération.

- Papier et carton
- Verre
- Plastique (catégories 1, 2, 3, 4, 5, 7)
- Métal

Meubles et matelas

Ces produits peuvent être apportés à l'écocentre de votre municipalité ou déposés lors de la collecte des gros rebuts.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Ces produits peuvent être apportés dans les dépôts de RDD ou à l'écocentre de votre municipalité.

- Peinture, vernis et solvants
- Huile à moteur usagée
- Téléphones cellulaires
- Aérosols
- Oxydants
- Bonbonnes de propane
- Pesticides et engrais
- Cartouches d'encre
- Produits nettoyants
- Ampoules fluocompactes
- Thermomètres
- Extincteurs domestiques
- Piles alcalines et rechargeables
- Tubes fluorescents
- Contenants de peinture en métal vides

Matériaux de construction et de démolition

Ces produits peuvent être apportés à l'écocentre de votre municipalité.

- Bois, branches et arbres de Noël
- Gypse / Métal
- Matériaux secs non recyclables
- Béton, brique, pierre et ciment
- Couvre-planchers (tapis, linoléum, céramique, etc.)
- Bardeaux d'asphalte
- Appareils sanitaires (douche, bain, toilette, évier)

Pneus et batteries d'automobile

Ces produits peuvent être apportés à l'écocentre de votre municipalité.

Pourquoi trier à la source ses matières résiduelles?

Nous devons poursuivre nos efforts, car trier nos matières résiduelles permet :

- de réduire considérablement le volume des déchets qui sont apportés au site d'enfouissement;
- de minimiser les problèmes environnementaux qui découlent de l'enfouissement des déchets;
- d'engendrer des répercussions positives pour l'environnement, la société et l'économie.

La **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles** vise à créer une société sans gaspillage par une saine gestion de ses déchets. La réduction de la quantité de matières enfouies représente un défi de taille.

Ensemble, nous pouvons y arriver!

**Pour plus d'information,
communiquiez avec votre municipalité :**

AMHERST
124, rue Saint-Louis
819 681-3372

LABELLE
1, rue du Pont
819 681-3371

ARUNDEL
2, rue du Village
819 687-3991

LA CONCEPTION
1371, rue du Centenaire
819 686-3016

BARKMERE
182, chemin Barkmere
819 687-3373

LAC-SUPÉRIEUR
1281, chemin du Lac-Supérieur
819 681-3370

BRÉBEUF
217, route 323
819 425-9833

LAC-TREMBLANT-NORD
1984, chemin du Village
819 425-8154

HUBERDEAU
101, rue du Pont
819 687-8321

LA MINERVE
6, rue Mailloux
819 274-2364

IVRY-SUR-LE-LAC
601, chemin de la Gare
819 321-2332

LANTIER
118, Croissant des Trois-Lacs
819 326-2674

MONTCALM
10, rue de l'hôtel-de-ville
819 681-3383

MONT-TREMBLANT
1145, rue de Saint-Jovite
819 425-8614

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
50, rue Saint-Joseph
819 326-4595

SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES
2121, chemin des Hauteurs
819 326-3198

SAINTE-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
100, Place de la Mairie
819 688-2161

VAL-DAVID
2579, rue de l'Église
819 324-5678

VAL-DES-LACS
349, chemin Val-des-Lacs
819 326-5624

VAL-MORIN
6120, rue Morin
819 324-5670

Le bon déchet à la bonne place !



Sachez faire le tri



Régie intermunicipale
des déchets de la Rouge

NOTRE TERRITOIRE
VOTRE AVENIR

MRC DES
LAURENTIDES